

20220301

N° 20220301



DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 mars 2022, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents** : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie  
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, WELLER Marc, GIROMPAIRE Lionel, CRUVEILLER Fabien, FOUGAIROLLE Michel, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge

**Membres absents excusés** : DESSERME Sabrina, GIBERGUES Laetitia, BURDIN Jean, LAFOUX Jean, POVREAU Joël, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre, REILHAN Patrick, JEAN Lionel, ROUDIL Joel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy.

**Membres absents :**

**Membres remplacés** : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur AARAB Lméké - Monsieur GIROMPAIRE Lionel remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur SEMENOFF Serge remplace monsieur CUENOT Jean-Louis

**Procuration** : Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis - Monsieur LAFOUX Jean donne procuration à monsieur COMPAN Pierre - Monsieur REILHAN Patrick donne procuration à madame DURAND Martine - Monsieur JEAN Lionel donne procuration à monsieur CRUVEILLER Fabien - Monsieur ROUDIL Joel donne procuration à monsieur FOUGAIROLLE Michel - Monsieur BURDIN Jean donne procuration à monsieur FAIDHERBE Lucas, Madame GIBERGUES Laetitia donne procuration à monsieur CLAVEL Christian

**Membres ayant participé au vote : 25**

**Date de convocation** : 8 mars 2022

**Date d'affichage** : 8 mars 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 17 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

**Objet** : Compte de Gestion 2021

Madame Laurette ANGELI, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente déléguée aux finances, fait part à l'assemblée délibérante que le compte de gestion 2020 du trésorier s'avère strictement conforme et identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion 2021.

N° 20220301

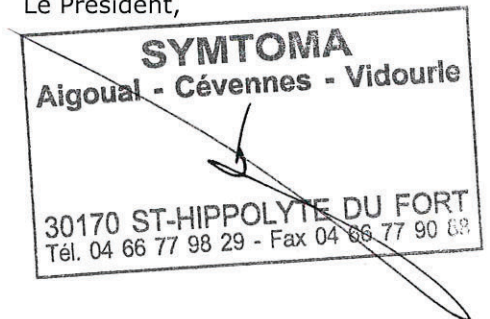
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 24/03/2022

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/03/2022 et de la publication le 24/03/2022

Le Président,



COMPAN Pierre





DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 mars 2022, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents** : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie  
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, WELLER Marc, GIROMPAIRE Lionel, CRUVEILLER Fabien, FOUGAIROLLE Michel, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge

**Membres absents excusés** : DESSERME Sabrina, GIBERGUES Laetitia, BURDIN Jean, LAFOUX Jean, POVREAU Joël, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre, REILHAN Patrick, JEAN Lionel, ROUDIL Joel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy.

**Membres absents :**

**Membres remplacés** : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur AARAB Lméké - Monsieur GIROMPAIRE Lionel remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur SEMENOFF Serge remplace monsieur CUENOT Jean-Louis

**Procuration** : Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis - Monsieur LAFOUX Jean donne procuration à monsieur COMPAN Pierre - Monsieur REILHAN Patrick donne procuration à madame DURAND Martine - Monsieur JEAN Lionel donne procuration à monsieur à monsieur CRUVEILLER Fabien - Monsieur ROUDIL Joel donne procuration à monsieur FOUGAIROLLE Michel - Monsieur BURDIN Jean donne procuration à monsieur FAIDHERBE Lucas, Madame GIBERGUES Laetitia donne procuration à monsieur CLAVEL Christian

**Membres ayant participé au vote : 24**

**Date de convocation** : 8 mars 2022

**Date d'affichage** : 8 mars 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 17 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

### Compte Administratif 2021

Madame ANGELI, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, déléguée aux finances, fait part à l'assemblée délibérante des résultats dégagés par le compte administratif 2021 :

**Résultats 2021 :**

- Excédent de fonctionnement : 549 591,95€
- Déficit d'investissement : 155 562,27€



Résultats des années antérieures :

- Excédent de fonctionnement : 204 664,00€
- Excédent d'investissement : 411 215,45€
- 

Restes à réaliser d'investissements : 30 238,68€

Résultats cumulés (N-1 + N):

- Excédent de fonctionnement : 754 255,95€
- Excédent d'investissement : 255 653,18€

Après en avoir délibéré et en l'absence du Président sorti de la salle, le comité syndical à l'unanimité des présents approuve le compte administratif 2021 tel qu'il a été présenté et joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 24/03/2022

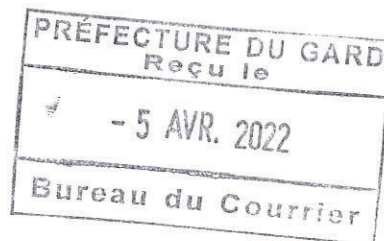
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/03/2022 et de la publication le 24/03/2022

Le Président,



COMPAN Pierre





20220303

N° 20220303



DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 mars 2022, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie  
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, WELLER Marc, GIROMPAIRE Lionel, CRUVEILLER Fabien, FOUGAIROLLE Michel, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge

**Membres absents excusés :** DESSERME Sabrina, GIBERGUES Laetitia, BURDIN Jean, LAFOUX Jean, POVREAU Joël, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre, REILHAN Patrick, JEAN Lionel, ROUDIL Joel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy.

**Membres absents :**

**Membres remplacés :** Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur AARAB Lméké - Monsieur GIROMPAIRE Lionel remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur SEMENOFF Serge remplace monsieur CUENOT Jean-Louis

**Procuration :** Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis - Monsieur LAFOUX Jean donne procuration à monsieur COMPAN Pierre - Monsieur REILHAN Patrick donne procuration à madame DURAND Martine - Monsieur JEAN Lionel donne procuration à monsieur CRUVEILLER Fabien - Monsieur ROUDIL Joel donne procuration à monsieur FOUGAIROLLE Michel - Monsieur BURDIN Jean donne procuration à monsieur FAIDHERBE Lucas, Madame GIBERGUES Laetitia donne procuration à monsieur CLAVEL Christian

**Membres ayant participé au vote : 25**

**Date de convocation :** 8 mars 2022

**Date d'affichage :** 8 mars 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 17 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

**Objet :** Affectation des résultats 2021

Madame Laurette ANGELI, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente déléguée aux finances, propose à l'assemblée délibérante une affectation des résultats de Fonctionnement 2021.

Ainsi, la somme de 135 000 euros (cent trente-cinq mille euros) sera affectée à l'Investissement (chapitre 021) du Budget Primitif 2022.

Le reste, 619 255,95€, sera inscrit en report à nouveau de Fonctionnement du Budget Primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité des votants cette affectation du résultat 2021.

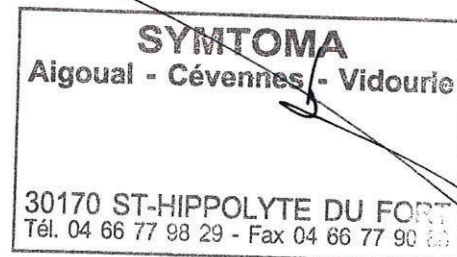
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 24/03/2022

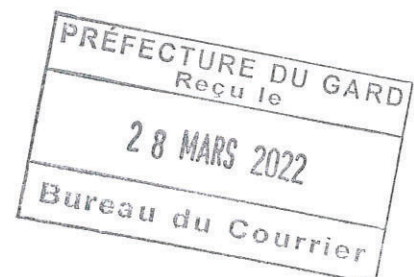
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/03/2022 et de la publication le 24/03/2022

Le Président,



COMPAN Pierre







DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 mars 2022, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie  
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, WELLER Marc, GIROMPAIRE Lionel, CRUVEILLER Fabien, FOUGAIROLLE Michel, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge

**Membres absents excusés :** DESSERME Sabrina, GIBERGUES Laetitia, BURDIN Jean, LAFOUX Jean, POVREAU Joël, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre, REILHAN Patrick, JEAN Lionel, ROUDIL Joel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy.

**Membres absents :**

**Membres remplacés :** Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur AARAB Lméké - Monsieur GIROMPAIRE Lionel remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur SEMENOF Serge remplace monsieur CUENOT Jean-Louis

**Procuration :** Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis - Monsieur LAFOUX Jean donne procuration à monsieur COMPAN Pierre - Monsieur REILHAN Patrick donne procuration à madame DURAND Martine - Monsieur JEAN Lionel donne procuration à monsieur à monsieur CRUVEILLER Fabien - Monsieur ROUDIL Joel donne procuration à monsieur FOUGAIROLLE Michel - Monsieur BURDIN Jean donne procuration à monsieur FAIDHERBE Lucas, Madame GIBERGUES Laetitia donne procuration à monsieur CLAVEL Christian

**Membres ayant participé au vote : 25**

**Date de convocation :** 8 mars 2022

**Date d'affichage :** 8 mars 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 17 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

**Objet :** constitution de provision pour risques

Laurette ANGELI, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, déléguée aux finances expose à l'assemblée délibérante le risque couru par la collectivité dans le cadre du contentieux engagé par PAPREC Méditerranée à l'encontre du SYMTOMA.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,



Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Considérant le risque suite au recours contentieux engagé par PAPREC Méditerranée à l'encontre du SYMTOMA,

Le respect du principe de prudence oblige à constituer une provision pour risques conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14. Madame la vice-présidente rappelle que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants décide :

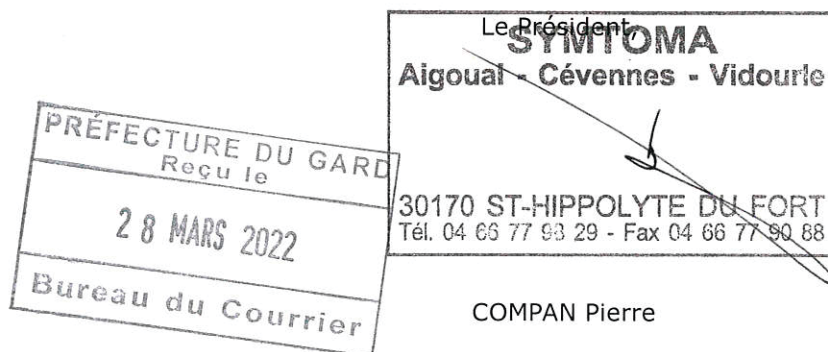
- de constituer une provision pour risques pour un montant total de 50 000.00 €,
- d'imputer ce montant à l'article 6815 du budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 24/03/2022

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/03/2022 et de la publication le 24/03/2022



20220305

N° 20220305



DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 mars 2022, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents** : Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie  
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, WELLER Marc, GIROMPAIRE Lionel, CRUVEILLER Fabien, FOUGAIROLLE Michel, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge

**Membres absents excusés** : DESSERME Sabrina, GIBERGUES Laetitia, BURDIN Jean, LAFOUX Jean, POVREAU Joël, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre, REILHAN Patrick, JEAN Lionel, ROUDIL Joel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy.

**Membres absents :**

**Membres remplacés** : Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur AARAB Lméké - Monsieur GIROMPAIRE Lionel remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur SEMENOF Serge remplace monsieur CUENOT Jean-Louis

**Procuration** : Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis - Monsieur LAFOUX Jean donne procuration à monsieur COMPAN Pierre - Monsieur REILHAN Patrick donne procuration à madame DURAND Martine - Monsieur JEAN Lionel donne procuration à monsieur à monsieur CRUVEILLER Fabien - Monsieur ROUDIL Joel donne procuration à monsieur FOUGAIROLLE Michel - Monsieur BURDIN Jean donne procuration à monsieur FAIDHERBE Lucas, Madame GIBERGUES Laetitia donne procuration à monsieur CLAVEL Christian

**Membres ayant participé au vote : 25**

**Date de convocation** : 8 mars 2022

**Date d'affichage** : 8 mars 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 17 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

**Objet** : Budget Primitif 2022

Le Président et Madame Laurette ANGELI, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente déléguée aux finances, propose à l'assemblée délibérante un Budget Primitif 2022 équilibré en dépenses et en recettes selon les caractéristiques suivantes :

FONCTIONNEMENT

- - Dépenses de fonctionnement : 5 918 341,37€
- Recettes de Fonctionnement : 5 918 341,37€

INVESTISSEMENT

- Dépenses d'Investissement : 516 614,99€
- Recettes d'Investissement : 516 614,99€

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants, approuve le Budget Primitif 2022 tel qu'il a été présenté et joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 24/03/2022

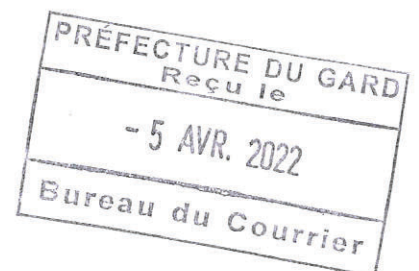
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/03/2022 et de la publication le 24/03/2022

Le Président,



COMPAN Pierre







DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 mars 2022, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie  
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, WELLER Marc, GIROMPAIRE Lionel, CRUVEILLER Fabien, FOUGAIROLLE Michel, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge

**Membres absents excusés :** DESSERME Sabrina, GIBERGUES Laetitia, BURDIN Jean, LAFOUX Jean, POVREAU Joël, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre, REILHAN Patrick, JEAN Lionel, ROUDIL Joel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy.

**Membres absents :**

**Membres remplacés :** Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur AARAB Lméké - Monsieur GIROMPAIRE Lionel remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur SEMENOF Serge remplace monsieur CUENOT Jean-Louis

**Procuration :** Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis - Monsieur LAFOUX Jean donne procuration à monsieur COMPAN Pierre - Monsieur REILHAN Patrick donne procuration à madame DURAND Martine - Monsieur JEAN Lionel donne procuration à monsieur à monsieur CRUVEILLER Fabien - Monsieur ROUDIL Joel donne procuration à monsieur FOUGAIROLLE Michel - Monsieur BURDIN Jean donne procuration à monsieur FAIDHERBE Lucas, Madame GIBERGUES Laetitia donne procuration à monsieur CLAVEL Christian

**Membres ayant participé au vote : 25**

**Date de convocation :** 8 mars 2022

**Date d'affichage :** 8 mars 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 17 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

**Objet :** Participations 2022

Le Président, expose à l'assemblée délibérante la nécessité de fixer le montant de la participation des adhérents suite au vote du Budget Primitif.

Conformément au mode de calcul de l'année précédente, le président propose une participation 2022 scindée en une part fixe de 16,6253 € par habitant (selon le recensement INSEE en vigueur au 1er janvier 2022) correspondant globalement aux frais de structure du syndicat mixte, et une part variable dite « incitative » correspondant aux coûts des prestations assurées par le syndicat mixte et directement proportionnelle aux quantités de déchets résiduels (ordures ménagères et encombrants de déchèteries) et

N° 20220306

recyclables (sacs et bacs « jaunes », verre et cartons de déchèteries) produits par chaque adhérent durant l'exercice 2021. Le montant global est fonction du projet de Budget Primitif 2022 adopté préalablement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve à l'unanimité des votants le montant des participations 2022 tel que détaillé dans l'annexe jointe.

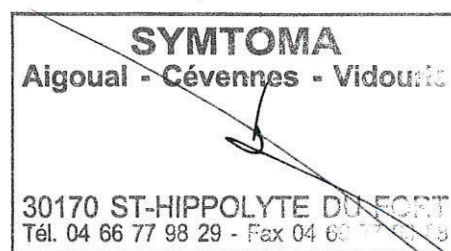
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 24/03/2022

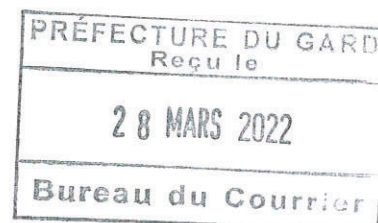
Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/03/2022 et de la publication le 24/03/2022

Le Président,



COMPAN Pierre





20220307

N° 20220307



DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 mars 2022, 18 heures

**Nombre de membres en exercice : 30**

**Membres présents :** Mesdames : ANGELI Laurette, DURAND Martine, BAILLY CAMPREDON Isabelle, JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie  
Messieurs : CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, PASQUIER Sébastien, VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, WELLER Marc, GIROMPAIRE Lionel, CRUVEILLER Fabien, FOUGAIROLLE Michel, CLAVEL Christian, SEMENOFF Serge

**Membres absents excusés :** DESSERME Sabrina, GIBERGUES Laetitia, BURDIN Jean, LAFOUX Jean, POVREAU Joël, AARAB Lméké, BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, VIGNE Alexandre, REILHAN Patrick, JEAN Lionel, ROUDIL Joel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy.

**Membres absents :**

**Membres remplacés :** Madame BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace monsieur AARAB Lméké - Monsieur GIROMPAIRE Lionel remplace monsieur BOURDIN Patrick - Monsieur SEMENOF Serge remplace monsieur CUENOT Jean-Louis

**Procuration :** Monsieur VIGNE Alexandre donne procuration à monsieur VALGALIER Régis - Monsieur LAFOUX Jean donne procuration à monsieur COMPAN Pierre - Monsieur REILHAN Patrick donne procuration à madame DURAND Martine - Monsieur JEAN Lionel donne procuration à monsieur CRUVEILLER Fabien - Monsieur ROUDIL Joel donne procuration à monsieur FOUGAIROLLE Michel - Monsieur BURDIN Jean donne procuration à monsieur FAIDHERBE Lucas, Madame GIBERGUES Laetitia donne procuration à monsieur CLAVEL Christian

**Membres ayant participé au vote : 25**

**Date de convocation :** 8 mars 2022

**Date d'affichage :** 8 mars 2022

L'an DEUX MILLE VINGT ET DEUX, le jeudi 17 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Cazilhac, en session ordinaire, sous la présidence de monsieur COMPAN Pierre.

Secrétaire de séance : monsieur VALGALIER Régis

**Objet :** nouvelle filière REP sur les Articles de Sports et Loisirs (ASL)

Lucas FAIDHERBE, vice-président, délégué aux opérations de tri et de traitement expose à l'assemblée délibérante que le 12 février dernier, a été publié l'arrêté du 31 janvier 2022 portant agrément de l'éco-organisme ECOLOGIC pour assurer la gestion de la filière des Articles de Sports et de Loisirs, dite filière ASL. Les produits visés sont les équipements utilisés dans le cadre d'une pratique sportive ou d'un loisir de plein air ; incluant les accessoires et les consommables, définis au R543-330 du Code de l'Environnement comme suit :



1. Les cycles définis au 6.10 de l'article R. 311-1 du code de la route et les engins de déplacement personnel non motorisés définis au 6.16 du même article
2. Les produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air.

Cette nouvelle filière entre dans le cadre de la REP (Responsabilité Élargie du Producteur) qui permet de dégager des fonds en faveur de la récupération et du recyclage des objets visés par l'instauration d'une « éco-contribution » payée par le consommateur lors de son acte d'achat.

S'agissant actuellement de déchets résiduels se trouvant régulièrement dans la benne dite à « tout-venant » des déchèteries, il convient de mettre en œuvre le plus rapidement possible l'opérationnalité de cette nouvelle filière sur le territoire afin de réduire d'autant le poids des bennes concernées et des conséquences financières qui en découlent. Dès lors, l'agrément permettra à l'éco-organisme choisi de disposer sur les déchèteries volontaires, des contenants de tri en haut de quais et d'en assurer la gestion sans aucun frais pour les collectivités durant les 6 prochaines années.

Mais pour mettre en place cette nouvelle filière, il est préalablement nécessaire de signer avec l'éco-organisme ECOLOGIC, une convention l'autorisant à intervenir à l'intérieur du périmètre syndical, à l'instar des filières « meubles », « déchets électriques et électroniques », « déchets dangereux des ménages », et d'autres, déjà en place.

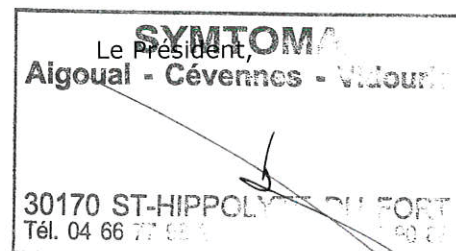
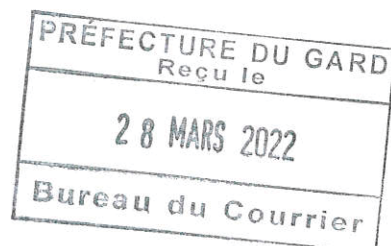
Après cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des votants autorise le Président à signer la convention correspondante avec l'éco-organisme ECOLOGIC telle que présentée en Annexe, ainsi que tout autre document favorisant une mise en place rapide de cette nouvelle filière sur toutes les déchèteries du territoire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 24/03/2022

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 24/03/2022 et de la publication le 24/03/2022



COMPAN Pierre